

les appels contre les mesures discrétionnaires des agents du ministère, surtout dans les cas où les demandes ont été déposées en faveur de parents ayant un répondant. Nous avons tous des commettants qui ont eu à se plaindre de la façon dont ils ont été traités et qui croyaient n'avoir aucun recours en justice. Je me permets de proposer au ministre de revoir toute la question et d'instituer au plus tôt une commission d'appel indépendante des fonctionnaires du ministère pour étudier les appels, surtout dans les cas de répondants.

Avant de terminer, monsieur le président, je reviens sur la déclaration du ministre qui a annoncé que, dans le cas des immigrants venant de Honk-kong, les fiancés seraient admis au même titre que les fiancées. Voilà un pas dans la bonne direction. On admet au Canada le principe d'égalité sans discrimination à cause de la couleur ou du pays d'origine. La vérité—et personne ne peut le nier—c'est qu'actuellement au Canada il existe une certaine discrimination basée sur le pays d'origine, autrement dit sur l'origine raciale. J'invite le ministre à reviser les articles des règlements injustes à l'heure actuelle. Il s'agit des articles qui établissent des distinctions entre les parents venant de pays européens qui peuvent avoir des répondants et ceux qui viennent des pays d'Asie et d'Afrique. Sauf votre respect, je prétends que les exigences d'admission devraient être les mêmes pour tous, sans tenir compte de l'origine raciale, de sorte qu'en fait, les usages canadiens concernant l'immigration ne soient pas injustes et soient fondés sur le principe de l'égalité.

**M. More:** Monsieur le président, je désire simplement faire quelques observations qui hâteront l'adoption des crédits poste par poste, car je ne m'oppose à aucun poste. D'abord, c'est la première occasion que j'ai de féliciter le ministre de sa nomination. J'en profite aussi pour féliciter son secrétaire parlementaire, car depuis que je siège à la Chambre, j'ai toujours eu le plus grand respect pour lui. J'ai toujours obtenu une excellente collaboration du ministre et de son secrétaire parlementaire lorsque j'ai soumis des cas à leur attention, bien que les résultats n'aient pas toujours été satisfaisants. Cependant, je crois pouvoir ajouter que le ministre possède la personnalité voulue et fait preuve d'impartialité, ce qui est très important pour exercer des fonctions de ce genre.

Je crois que je ne peux adresser d'autres félicitations au ministre aujourd'hui. Après

[M. Wahn.]

avoir lu son discours—que j'ai été très heureux de recevoir et d'examiner—discours qui sera reproduit en dehors de la Chambre, et vu les promesses faites par le parti libéral aux électeurs, je partage l'avis de l'honorable député de Greenwood qui a déclaré que la documentation que nous avons sous la main se résume à peu de chose. Pourquoi a-t-on jugé que ce discours était tellement important qu'il y avait lieu d'en faire au préalable la distribution aux courriéristes parlementaires? Je ne le comprends aucunement, étant donné les promesses électorales et les articles du programme du parti libéral qui ont été accueillis favorablement—car je crois que ces promesses et les articles inscrits au programme du parti lui ont obtenu des appuis.

Il n'y a là aucun indice de priorité, et je ne vois pas pourquoi le gouvernement accorde une priorité à certaines choses qui semblent très peu importantes en fonction des principaux problèmes du Canada et qui, en outre, empêchent probablement le ministre d'apporter à cette mesure législative les modifications de son choix. Je pense que la population canadienne est en droit de s'attendre à une explication à ce sujet.

En général, je partage les avis exprimés au cours du présent débat. Je partage entièrement l'avis exprimé par l'honorable préopinant. Quant à l'exposé que le ministre vient de faire au comité, un aspect me préoccupe et c'est que le programme d'amnistie et de régularisation prend fin le 1<sup>er</sup> septembre. Je signale au ministre, tout d'abord, que c'est injuste envers un grand nombre de ces personnes, car les bureaux d'immigration n'ont pu suffire à accomplir le travail occasionné par ce programme. Au bureau de ma circonscription, les personnes qui veulent faire des déclarations doivent parfois attendre deux ou trois semaines avant qu'on s'occupe d'elles. C'était peut-être parce qu'on avait besoin d'un interprète, mais parfois les employés du bureau sont tellement surchargés de travail qu'ils ne peuvent s'occuper d'un cas en particulier. C'est pourquoi je trouve désastreux qu'on ait annoncé que ce programme va prendre fin dans deux semaines, et j'insiste auprès du ministre pour qu'il revienne sur sa décision. Je vais lui faire certaines propositions à ce sujet avant de terminer mes observations.

Je sais que le ministre est au courant de l'autre question que je tiens à souligner aujourd'hui, car je m'en suis déjà entretenu avec lui. On prétend que le programme existe depuis quatre ans et que chacun a eu tout le temps voulu pour en profiter, mais il n'en est rien. En premier lieu, il s'est écoulé entre